

## **Discours au CNESER**

31 janvier 2022

## Intervention au CNESER sur l'accréditation des établissements 2022

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) s'est réuni le 31 janvier 2022 lors d'une réunion de travail de présentation du calendrier et des modalités organisationnelles des séances à venir. Dr Stéphanie Danaux, qui siège au CNESER au titre de l'ANDès, a prononcé le discours reproduit ci-après pour sensibiliser les acteurs aux modalités de réalisation du doctorat, dans un objectif d'amélioration continue de sa qualité.

Mesdames, Messieurs,

Le CNESER va se réunir tout au long de ce semestre pour examiner l'accréditation de l'offre de formation d'un certain nombre d'établissements.

Concernant le doctorat, l'accréditation est examinée en particulier à travers le prisme des écoles doctorales pour lesquelles ils sont accrédités ou co-accrédités. Nous avons constaté à plusieurs reprises ces dernières années que les dossiers de demandes d'accréditation n'étaient pas toujours accompagnés des éléments d'information nécessaires.

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité du doctorat, **l'ANDès invite les établissements à décrire leurs pratiques** relatives aux différentes questions identifiées ci-après.

L'ANDès invite également le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à se saisir de cette réflexion afin d'enrichir les éléments qui sont demandés aux établissements dans leur dossier de demande d'accréditation. Nous invitons enfin l'ensemble des organisations représentées lors des séances d'accréditations du CNESER à examiner l'offre doctorale des établissements à travers ce prisme.

- Quel établissement délivre le diplôme national de doctorat ? Quelle éventuelle articulation avec les autres établissements du site ou l'établissement chef de file ?
- L'établissement a-t-il mis en place un collège doctoral ? Le cas échéant, dans quelle mesure cela permet-il une homogénéisation par le haut des pratiques doctorales (financement, taux d'encadrement, durée du doctorat, etc.) ?
- Quelle est la politique de rémunération du doctorat au niveau de l'établissement ? Subsiste-t-il des doctorants non financés pour leur travail de recherche ? Des doctorants financés par des bourses (qui ne sont pas des contrats de travail) ? Des doctorants sans contrat de travail financés par des vacations de l'établissement ?
- Quel est le positionnement de l'établissement vis-à-vis de son écosystème international, avec par exemple la mise en place d'une politique de doctorat de cotutelle internationale, en co-direction internationale ou avec une mobilité internationale ? Quelles sont ses actions pour améliorer son attractivité internationale ?

- Quelles sont les modalités de suivi du doctorat par les écoles doctorales, notamment par la mise en place systématique du comité de suivi individuel ? Comment accompagne-t-il la montée en compétences du doctorant, la formalisation de son portfolio de compétences ?
- Quelle est l'offre de formation complémentaire pendant le doctorat ? Dans quelle mesure s'adresset-elle à tous les profils de doctorants ?
- Quels sont les outils mis en place par l'établissement et ses écoles doctorales pour développer le suivi du devenir professionnel des diplômés du doctorat ?
- Quelle démarche est mise en place pour intégrer, dans les arrêtés d'accréditation, l'ensemble des
  22 fiches doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), chacune adressant un segment professionnel?
- L'établissement a-t-il mis en place un ou plusieurs réseaux d'alumni docteurs ? Quelles sont leurs actions ?
- Qu'est-il mis en place pour la bonne identification et compréhension du diplôme national de doctorat, dans le cas où l'établissement délivre également des DBA ou des « PhD » ?

Je vous remercie pour votre attention.

## À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoir-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.